FAGNE CALESTIENNE 2014
REGLEMENT PARTICULIER

ART 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Teuf Club A.S.B.L., 34 rue de Virelles, 6460 Chimay, affilié à la **F.B.V.A. N° 209**
organise une randonnée pour véhicules ancêtres, d'une longueur de+/- 200 kilomètres .

Le 19 AVRIL 2014 sous le nom de **« 8ème Historique Fagne Calestienne ».**

Elle est réservée aux véhicules historiques de collection.

Les inscriptions sont enregistrées en catégorie ***Navigation* et *Régularité*.**

ART 2 – PROGRAMME

Le 8 Avril 2013 : Clôture des inscriptions à 60 Voitures Maximum

Samedi 19 Avril 2014: **Point de départ de la manifestation :**
CHIMAY 34 rue de Virelles (Garage VILAIN Citroên)

07h30 : Accueil : Inscriptions;
○08h45 : Briefing.
○09h00 : Départ de la 1ère voiture.
○10h00 :
○12h00 : Arrivée boucle 1 Repas
○14h00 : Départ boucle 2
○16h00 : Pause
○18h30 : Arrivée
○20h00 : Repas avec proclamation des résultats et classement
○22h00 : Fin de la manifestation

Art 3 – Véhicules admis

Sont admises 60 voitures historiques IMMATRICULEES AVANT LE **31 DECEMBRE 1988**, régulièrement immatriculées et assurées **pour marquer des points au challenge ADERH**. Les véhicules immatriculés après cette date mais dont le type a été construit avant cette date, ainsi que les répliques sont acceptées.

Sont également acceptées les voitures immatriculées avant le **31 Décembre 1993** pour cette manifestation mais ne peuvent pas participer au challenge ADERH.

•**Formalités administratives** : les équipages présentent les documents de bord (carte grise, assurance et contrôle technique) et le permis du conducteur ;

•**Formalités techniques** : les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route et en bon état d'entretien.

Les véhicules doivent porter les plaques, élément d'identification et publicités remis par les organisateurs de manière visible à l'avant et/ou sur les portières, sans recouvrir les plaques d'immatriculation.

Art 4 – Déroulement de la manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, le 8ème Historique Fagne – Calestienne est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif . Les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire à suivre, une feuille de contrôle et les informations pour déterminer le temps théorique conseillé. L'itinéraire décrit le parcours officiel sous différentes formes, l'emplacement des contrôles Humains de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secrets.

Chaque étape commence et se termine par un contrôle Humain dit **C.H**. où les participants doivent faire pointer leur feuille de contrôle . Un panneau jaune, horloge rouge, matérialise l'entrée de la zone. Un panneau rouge, lettres noires CH matérialise la table de pointage.

Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils sont signalés par des panneaux présentés lors du briefing avant le premier départ .

Les différents contrôles sont ouverts 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 25 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture.

Art 5 – Classement

Un classement général en catégorie **NAVIGATION ET REGULARITE** est établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalité. Un coefficient d'âge sera appliqué sur les pénalités. En cas d'ex æquo, les équipages sont départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus ancien, puis à la plus faible cylindrée.

FAGNE CALESTIENNE 2014

Art 6 – Pénalisations Suivant Barème ADERH

(T.I.P.= Temps Idéal de Passage)

•**CH** : manquant ou passé sens inverse ou **après la 25 ème mn du T.I.P.**..... 50 points

•**CH ou TIP**: Par minute d'avance sur l'horaire indicatif au **CH ou TIP**..... 4 points

•**CH**: Par minute de retard sur l'horaire indicatif au **CH**..... 2 points

•**CP**: lettre ou pince manquant,passé à l'envers, noté plusieurs fois, erroné ou raturé.....15 points

•**CP H**umain , **CR** manqué ou passé à l'envers..... 30 points

•**Changement de véhicule** en cours d'épreuve ou absence de plaques ou N°.....50 points

•**ERV**:(étape de régularité VIRTUELLE) par seconde d'avance.....2 points

par seconde de retard..... 1 point

•**ER:(** Etape de REGULARITE).....par minute d' avance..... 4 points

par minute de retard..... 2 points

pénalités plafonnées à ….20 points

Chaque équipage à le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesses, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations.

L'exclusion <u>IMMÉDIATE</u> sera prononcée pour :

-Attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants ;

-Conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route

-Passage à tout point du parcours avec une avance traduisant une moyenne supérieure de 20% à la moyenne conseillée de l'étape concernée ;

-Usage d'un GPS, PDA, Smartphone sur le parcours (sauf appel de dépannage).

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement les lieux de repas et d'hébergement.

Art 7 – Assurance

Une police d'assurance organisateur est souscrite et garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'organisation . Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art 8 – Engagements

Les droits d'engagement par équipage comprennent la plaque souvenir, les livres de route, les repas et collations **pendant** le rallye.

Les engagements ne seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée qu'accompagnés de leur formule de paiement **avant le 8 AVRIL 2014** et l'encaissement ne se fera qu'après le 8 Avril.

Pour **l'hébergement** vous êtes ***responsables de vos propres réservations.***

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagement seront restitués aux candidats.

Art 9 – Frais d'annulation et de désistement

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier, fax ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement **AVANT le 8 Avril 2014**, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.

Art 10 – Comité d'organisation

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé de Jean-Paul VILAIN, Freddy MACQ ,Michel FALEUR, Michel CLAINQUART et Jean Pierre HARDY dont les décisions sont sans appel.

Art 11 – Acceptation

Les participants, par leur signature sur le formulaire d'engagement, déclarent accepter le présent règlement ainsi que le règlement technique et s'y conformer.

L'organisateur : Teuf-Club

Le Président : Jean Paul VILAIN

(Faites une copie pour vous)